

en ligne en ligne

BIFAO 65 (1967), p. 177-199

Louis-A. Christophe

Le ravitaillement en poissons des artisans de la nécropole thébaine à la fin du règne de Ramsès III.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tehtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale Guide de l'Égypte prédynastique 9782724711295 Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE) 9782724710885 Musiciens, fêtes et piété populaire Christophe Vendries 9782724710540 Catalogue général du Musée copte Dominique Bénazeth 9782724711233 Mélanges de l'Institut dominicain d'études Emmanuel Pisani (éd.) orientales 40

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

LE RAVITAILLEMENT EN POISSONS DES ARTISANS DE LA NÉCROPOLE THÉBAINE À LA FIN DU RÈGNE DE RAMSÈS III

PAR

LOUIS-A. CHRISTOPHE

Il suffit souvent de réunir, sur une question en apparence secondaire, comenseignements jusque-là dispersés dans les documents les plus divers pour airer d'un jour nouveau certains aspects de l'histoire et de la civilisation de l'Eque ancienne. En faisant des recherches sur les personnes qui vécurent pendant le règne de Ramsès IV, je me suis laissé entraîner à étudier le ravitaillement en poissons des habitants de Déir el-Médineh au début de la XX° dynastie; et j'ai eu la surprise de constater que les informations recueillies sur ce petit problème permettaient de préciser sur beaucoup de points notre connaissance des conditions d'existence et de travail particulières aux artisans de la nécropole thébaine.

* *

Installés sur un site désertique séparé des étendues cultivées par les immenses domaines des temples funéraires royaux (1), ces artisans et leurs familles étaient complètement isolés du monde extérieur par le caractère secret de leur activité; aussi dépendaient-ils totalement d'autrui pour leur ravitaillement en eau, en légumes, en poissons, en huile, en grain, en bois, en vêtements, etc.

Les vêtements et le grain leur étaient fournis directement par les fonctionnaires du Trésor royal; mais, en période difficile, la distribution était faite très

(1) Cf. B. Bruyère, Rapport sur les fouilles de Déir el-Médineh (1934-1935), 3e partie : Le village, notamment, p. 3-4 et 13.

Bulletin, t. LXV.

25

irrégulièrement et les artisans mécontents causaient des désordres dont les plus célèbres sont ceux de l'an XXIX du règne de Ramsès III (1).

Des particuliers apportaient à Déir el-Médineh les denrées périssables (légumes, poissons), l'eau et le bois. C'est sur l'approvisionnement en poissons que les documents sont les plus nombreux et les plus intéressants. Je me servirai, en les citant, des abréviations suivantes :

- Gardiner, R.A.D. = Gardiner, Ramesside Administrative Documents, XVIII, The Turin Strike Papyrus, p. 45-48.
- Černý, D.M. (2) = Černý, Catalogue des Ostraca hiératiques non littéraires de Déir el-Médineh, n° 1 à 456.
- Černý, M.C. = Černý, Ostraca hiératiques (Catalogue général du Musée du Caire) n° 25501 à 25832.

* *

Tout ce que nous savons sur le ravitaillement en poissons des artisans de la nécropole thébaine se réduit à peu près à cette phrase :

« Environ quatre fois par mois, ils (= les artisans) touchent de divers fonctionnaires de grandes quantités de poissons, qui doivent manifestement constituer leur nourriture principale» (3).

Nous allons voir qu'en réalité il est possible de connaître dans les moindres détails l'approvisionnement de Déir el-Médineh en poissons.

I. - L'ORGANISATION DU RAVITAILLEMENT EN POISSONS.

Elle est dirigée par le roi, c'est-à-dire en fait par les fonctionnaires royaux. « J'ai préposé... des gens des marais pour vous apporter poissons et gibier», dit Ramsès II à ceux qui travaillent pour lui dans tout l'Empire égyptien en l'an VIII de son règne (4).

- (1) Pap. Turin 1880 (Gardiner, Ramesside Administrative Documents, p. 45-58; Edgerton, The Strikes in Ramses III's Twenty-ninth Year, dans J.N.E.S., X, p. 137-145).
 - (2) Ou parfois : ostracon D.M.
- (5) Erman-Ranke, Aegypten..., 2° édition, 1923, p. 140, traduction Mathien, 1952,
- p. 164; P. Montet, dans sa Vie quotidienne en Egypte au temps des Ramsès, p. 162, ne donne pas d'autres détails.
- (4) Annales du Service..., t. XXXVIII, p. 223 et 229; traduction dans P. Montet, op. laud., p. 156.

A Déir el-Médineh, c'est l'un des « portiers» (1) qui s'occupe de l'approvisionnement général du village. C'est ainsi qu'en l'an XXIX de Ramsès III, le « portier» Khâ-emouaset (2), devant rendre compte de la gestion de sa charge, indique qu'il a fourni dix pêcheurs (ou marchands de poissons) à chacune des deux équipes de travailleurs de la nécropole (3). Il n'y avait ainsi que vingt pêcheurs autorisés à venir des rives du Nil à la dernière porte où ils pouvaient avoir accès pour livrer leur marchandise. Le «portier» n'avait pas à recruter des marchands de poissons; il devait simplement tenir à jour une liste qui avait été établie depuis plusieurs générations : les fils, nous le verrons, pêchaient comme leur père ; et ils conservaient normalement la même clientèle.

Les marchands de poissons ne se présentaient pas quand ils le voulaient à la porte du village. Le « portier » établissait pour chaque mois, ou peut-être pour chaque décade, un « tableau de service » (4) qui désignait nommément ceux qui étaient chargés du ravitaillement des artisans pendant cette période.

Deux de ces « tableaux de service» nous sont parvenus. La date du premier (5) est perdue, mais elle est de très peu antérieure à celle du second. Après les six porteurs d'eau, les trois marchands de légumes, les trois marchands de bois, le blanchisseur, le plâtrier et le potier, on trouve :



Ceux qui apportent les poissons : Khonsou-mès; Khâemmout; Pen-Pakhenty; Imenemheb.

- (1) Sur les deux « portiers » de la nécropole, cf. Gardiner, J.E.A., t. XXVII, p. 20 et 25.
- (2) Gardiner, R.A.D., p. 49, 1. 4-12. Le « portier » Khåemouaset est très fréquemment mentionné sur les ostraca : en l'an XXV de Ramsès III (Černý, D.M., 56 recto, 1. 2); en l'an XXVIII (Černý, D.M., 34 verso, 1. 1 et 427 recto, 1. 8; M.C., 25604, 1. 2); en l'an XXX (Černý, D.M., 98, 1. 2; M.C., 25611 recto, 1. 1-2); sans date (Černý, D.M.,
- 136 verso, l. 1; 339 verso, l. 1 et 428 recto, l. 1).
- (3) Pour la répartition des artisans en deux équipes, cf. ČERNÝ, Annales du Service..., t. XXVII, p. 195-196; Revue de l'Egypte ancienne, t. II, p. 202-203.
- E.S., X, p. 142 et note 40.
- (5) Gardiner, R.A.D., p. 45, l. 1 à p. 46, l. 5.

Le second « tableau de service» (1) est daté de l'an XXIX de Ramsès III, second jour du troisième mois de la saison Akhet; il donne les noms de six autres porteurs d'eau, de trois autres marchands de légumes et de leur aide respectif, de trois autres marchands de bois, d'un autre plâtrier, d'un autre blanchisseur et d'un autre potier; et on a :



Ceux qui apportent les poissons : le pêcheur en chef, Séthi ; le pêcheur Boutef-gereg ; le pêcheur Neb-meḥyt ; le pêcheur Khâemmout.

L'examen de ces deux listes de marchands de poissons montre :

- 1° qu'il y a dans chaque cas quatre pêcheurs;
- 2° que les pêcheurs devaient former un groupe hiérarchisé (2);
- 3° que Khâemmout appartient aux deux listes.

II. - LES MARCHANDS DE POISSONS DE L'AN XXIX DE RAMSÈS III.

Ainsi, sur les vingt marchands de poissons contrôlés par Khâemouaset en l'an XXIX de Ramsès III, nous en connaissons déjà sept. J'ai eu la curiosité de rechercher si ces sept pêcheurs étaient mentionnés sur les ostraca de Déir el-Médineh ou sur ceux qui sont conservés au Musée du Caire; j'ai en outre profité de cette vérification pour voir s'il ne serait pas possible de compléter la liste fournie

Pour l'organisation corporative des pêcheurs aux époques ptolémaïque et romaine, cf. Claire Préaux, L'économie royale des Lagides, p. 203 et note 1.

⁽¹⁾ GARDINER, R.A.D., p. 46, l. 7 à p. 47, l. 9.

⁽²⁾ Il y avait peut-être deux pêcheurs en chef, l'un pour l'équipe de droite, l'autre pour l'équipe de gauche.

par les deux «tableaux de service» du Papyrus 1880 du Musée de Turin. Voici, en suivant l'ordre alphabétique, les résultats de mes recherches :

- (1) Imenembeb.
 - An XXIX : Quatrième marchand de poissons du premier « tableau de service» (Gardiner, R.A.D., p. 46, l. 5) (1).
- (2) Imenkhâ (2).
- (3) Imenkhâ, fils de Khonsou-mės (3).

An XXVI, jour 7 du 4° mois de la saison Akhet, pour l'équipe de droite (ČERNÝ, D.M., 142 recto, l. 4).

An XXXI, $^{(h)}$ jour 18 du 2° mois de la saison Chemou (Černý, D.M., 154 recto, 1. 4) $^{(5)}$.

(4) $\hat{A}a$ -Khet (6).

An XXVI, jour 27 du 4° mois de la saison Akhet, pour l'équipe de gauche (Černý, D.M., 142 recto, l. 9-11).

- (1) Imenembeb est, d'autre part, mentionné sur l'ostracon E. 3211 de Bruxelles, l. 3 (Speleers, Recueil des inscriptions égyptiennes des Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles, p. 58), après Imenembeb, fils de Pa-Touna (l. 2).
- (2) Dans un groupe d'individus, on distingue généralement deux homonymes en faisant suivre l'un des noms par l'épithète, le jeune, ou par l'expression, fils de X. Comme il existe en l'an XXIX de Ramsès III un marchand de poissons Imenkhâ, fils de Khonsou-mès (mon n° 3), il faut admettre qu'un autre Imenkhâ exerçait au même moment la même profession. Cet Imenkhâ pourrait être le père d'Imeneminet (mon n° 27) et il serait cité sur l'ostracon Berlin 10839, 1. 2 (Hieratische Papyrus aus den Kgl. Museen zu Berlin, III, pl. XXXV) et sur l'ostracon E. 3211 de Bruxelles, 1. 6 (Spellers,

Recueil..., p. 58), et en l'an II (et III) de Ramsès IV sur les ostraca D.M. 44 verso, l. 18; 45 verso, l. 18 et 395 recto, l. 3. Un troisième pêcheur porte sous Ramsès IV le nom d'Imenkhâ, fils d'Imeneminet (mon n° 28).

- (3) Imenkhâ, fils de Khonsou-mès, signalé en l'an XXVI et en l'an XXXI, fournissait donc les artisans de la nécropole en l'an XXIX, en même temps que son père (mon n° 11) et que son frère, Pen-Pakhenty (mon n° 8).
- (4) Pour les dates rectifiées de cette période (fin du règne de Ramsès III), voir mon article du *B.I.F.A.O.*, t. LII, tableau VII, p. 132-135.
- (5) Sur cet ostracon, Imenkhâ, fils de Khonsou-mès, a son titre de
- (6) Âa-khet est mentionné sur l'ostracon E. 3211 de Bruxelles, l. 8 (Speleers, Recueil..., p. 58).

Bulletin, t. LXV.

26

An XXVIII, jour 12 (ou 13) du 3° mois de la saison Chemou (Černý, D.M., 427 recto, 1. 3).

An XXIX, jour 8 du 2° mois de la saison Peret, pour l'équipe de gauche (Černí, D.M., 394, 1. 3-4).

(5) Boutef-gereg (1).

An XXVI, jour 27 du 4° mois de la saison Akhet, pour l'équipe de gauche (ČERNÝ, D.M., 142 recto, l. 9-10).

An XXIX: Deuxième marchand de poissons du second « tableau de service» (Gardiner, R.A.D., p. 47, l. 3).

(6) Pen-Pamer.

An XXIX, jour 8 du 2° mois de la saison Peret, pour l'équipe de droite (Černý, D.M., 394, 1. 2).

(7) Pen-Pakhenty (2).

An XXVI, jour 22 du 4° mois de la saison Λkhet, pour l'équipe de droite (Černé, D.M., 142 recto, l. 7).

An XXVIII, jour 26 du 4° mois de la saison Peret (Černý, D.M., 34 verso, l. 7). An XXIX, jour 8 du 2° mois de la saison Peret, pour l'équipe de droite (Černý, D.M., 394, l. 3).

An XXIX: Troisième marchand de poissons du premier « tableau de service» (Gardiner, R.A.D., p. 46, l. 4).

An XXXI, jour 14 du 1° mois de la saison Chemou (Černí, D.M., 153 recto, l. 13).

(1) Ce pêcheur est cité aussi sur l'ostracon Cailliaud, l. 5, (Devéria, Mémoires et fragments, I, p. 130-131) et sur l'ostracon E. 3211 de Bruxelles, l. 11 (Spellers, Recueil..., p. 58).

c) L'existence de deux Pen-Pakhenty (n° 7 et 8) exerçant tous les deux le métier de marchand de poissons est établie par l'ostracon D.M., 34 verso, 1. 7.

Pen-Pakhenty est encore signalé sur deux ostraca de Déir el-Médineh datés par Černý de la XX° dynastie (D.M. 80, l. 3 et 81, l. 2).

Il apparaît aussi sous le règne de Ramsès IV (ČERNÝ, D.M., 42 recto, l. 1 et verso, l. 16). Enfin, il est certainement mentionné, mais son nom a été mal lu par Speleers, sur l'ostracon E. 3211 de Bruxelles (Speleers, Recueil..., p. 58).

Llat-Neferou, fils de Pen-Pakhenty, marchand de poissons sous Ramsès IV (mon n° 31), se rattache peut-être à ce Pen-Pakhenty plutôt qu'à la nombreuse et active famille de Khonsou-mès.

An XXXII, jour 18 du 2° mois de la saison Chemou (Černý, D.M., 38 recto, 1. 15).

(8) Pen-Pakhenty, fils de Khonsou-mès.

An XXVIII, jour 26 du 4° mois de la saison Peret (Černý, D.M., 34 verso, 1. 7-8).

An XXXI, jour 29 du 1^{er} mois de la saison Peret (Černý, D.M., 36 verso, l. 6-7) (1).

(9) Neb-Mehyt (2).

An XXIV, jour 29 du 3° mois de la saison Peret (Černý, D.M., 137, 1. 2).

An XXIX, jour 8 du 2° mois de la saison Peret, pour l'équipe de gauche (ČERNÝ, D.M., 394, 1. 4).

An XXIX: Troisième marchand de poissons du second « tableau de service» (Gardiner, R.A.D., p. 47, 1. 4).

An XXXI, jour 19 du 2° mois de la saison Peret (ČERNÝ, D.M., 268, l. 1).

(10) Khâemmout (3).

An XXVI, jours 2 et 22 du 4° mois de la saison Chemou (ČERNÝ, D.M., 32 recto, l. 2 et 13-14).

An XXVI, jour 4 du 4° mois de la saison Akhet, pour l'équipe de droite et pour celle de gauche (Černý, D.M., 142 recto, l. 2) (4).

(1) Sur cet ostracon les deux noms de Pen-Pakhenty et de Khonsou-mès se suivent sans être séparés par la formule attendue, fils de; je crois nécessaire de la sousentendre.

(2) Neb-Mehyt est cité en même temps qu'Imenkhâ et Khonsou-mès en l'an III d'un roi qui doit être Ramsès IV (Černý, D.M., 395 recto, l. 5). La mention de Neb-Mehyt sur un ostracon où se lit le nom de Séthi, fils de Khâemmout, me fait ranger ce document parmi ceux de cette époque (Černý, D.M., 397, l. 3); voilà pourquoi j'ai placé Séthi, fils de Khâemmout, parmi les marchands de poissons du règne de Ramsès IV (mon n° 32).

Un pêcheur du nom de Neb-Meḥyt existait déjà à la XIX° dynastie (ČERNÝ, D.M., 274 recto, 1. 3).

- (3) Khâemmout n'est pas signalé sous Ramsès IV; son fils, Séthi, nous est connu par l'ostracon D.M., 397, 1. 2 (voir note précédente).
- (4) Le partage des poissons de Khâemmout entre les deux équipes se fait équitablement. Il n'en est pas ainsi le jour 11 du 2° mois de la saison Akhet (année non indiquée) où Khâemmout apporte 770 deben de poissons pour l'équipe de droite et 570 deben pour l'équipe de gauche (ČERNÝ, D.M., 247). Le deben équivaut à 91 grammes.

An XXVIII, jour 25 du 3° mois de la saison Chemou, pour l'équipe de droite (ČERNÝ, D.M., 427 recto, l. 14) (1).

An XXVIII, jour 1 du 4° mois de la saison Akhet, pour l'équipe de droite (ČERNÝ, D.M., 33 recto, 1. 1).

An XXIX: Deuxième marchand de poissons du premier « tableau de service» (Gardiner, R.A.D., p. 46, l. 3).

An XXIX: Quatrième marchand de poissons du second « tableau de service» (Gardiner, R.A.D., p. 47, 1. 5).

An XXIX, jour x du 3° mois de la saison Chemou, pour l'équipe de droite (Černý, M.C., 25683) (2).

(11) Khonsou-mes (3).

An XXVI, jour 22 du 4° mois de la saison Chemou (Černý, D.M., 32 recto, l. 13-14).

An XXVIII, jour 24 du 3° mois de la saison Chemou, pour l'équipe de droite (Černý, D.M., 427 recto, l. 13).

An XXVIII, jour 25 du 4° mois de la saison Akhet, peut-être pour l'équipe de droite (Černý, D.M., 33 verso, l. 1).

An XXIX, jour 8 du 2° mois de la saison Peret, pour l'équipe de droite (ČERNÝ, D.M., 394, 1.2).

An XXIX: Premier marchand de poissons du premier « tableau de service» (GARDINER, R.A.D., p. 46, 1. 2).

An XXXI, jour 27 du 2° mois de la saison Chemou (Černý, D.M., 154 recto, l. 14). An XXXI, jour 5 du 1° mois de la saison Akhet (Černý, D.M., 158, l. 8) (4).

(1) Ici et sur l'ostracon M.C. 25683, le nom est écrit au lieu de

(2) Sur l'ostracon M.C. 25697, Khâemmout approvisionne l'équipe de gauche (recto, l. 4), le jour 29 du 3° mois de la saison Chemou. Peut-être cet ostracon date-t-il, lui aussi, de l'an XXIX de Ramsès III?

(3) Khonsou-mès apparaît plusieurs fois sur les ostraca de Déir el-Médineh qui datent du règne de Ramsès IV (ČERNÝ, D.M., 42 recto, l. 1; 44 verso, l. 5 et 21; 45 verso, l. 18; 46 recto, l. 6 et 13). Il est encore cité sur deux documents non datés (Černý, D.M., 80, l. 2 et 180 recto, l. 1), mais il n'est pourtant pas certain que sur l'ostracon 180 ce soit bien Khonsou-mès, marchand de poissons, qui soit mentionné.

(4) Je préfère restituer ici [Khonsou]-mès; cependant [Setekh]-mès (mon n° 24) serait aussi possible, mais il n'est pas signalé après l'an XXVIII de Ramsès III.

(12) Sethi (1).

An XXIX, jour 8 du 2° mois de la saison Peret, pour l'équipe de gauche (ČERNÝ, D.M., 394, l. 4).

An XXIX: Pêcheur en chef, placé en tête du second « tableau de service» (GARDINER, R.A.D., p. 47, 1. 2).

* *

Ainsi, sur les vingt pêcheurs (ou marchands de poissons) chargés de l'approvisionnement des artisans de la nécropole thébaine en l'an XXIX de Ramsès III, nous en connaissons douze; et nous pouvons, semble-t-il, faire le classement suivant :

Sont affectés à l'équipe de droite : Imenkhâ, fils de Khonsou-mès; Pen-Pamer; Pen-Pakhenty; Khonsou-mès.

Sont affectés à l'équipe de gauche : Âa-khet; Boutef-gereg; Neb-Meḥyt; Séthi.

Approvisionne les deux équipes : Khåemmout.

Impossibles à classer (faute de renseignements suffisants): Imenemheb, Imenkhâ; Pen-Pakhenty, fils de Khonsou-mès.

(1) Le marchand de poissons Séthi est nommé sur l'ostracon Cailliaud, l. 2 (Devéria, Mémoires et fragments, I, p. 130-131); sur l'ostracon E. 3211 de Bruxelles, l. 3 (Spellers, Recueil..., p. 58) et sur l'ostracon E. 3214 de Bruxelles, l. 2, 4, 8, 9 et 10 (Spellers, op. laud., p. 59).

(2) Cette expression est tirée du titre même du second «tableau de service» (GARDINER, R.A.D., p. 46, 1. 7).

(3) L'hypothèse selon laquelle chacun de

ces «tableaux de service» nommerait les auxiliaires de tous les artisans de la nécropole (équipe de droite et équipe de gauche réunies) pourrait être défendue si l'on prenait à la lettre le titre même du second «tableau de service» (Gardiner, R.A.D., p. 46, 1. 7-8).

Mais nous savons, en particulier par l'ostracon D.M. 394, qu'en une seule journée six marchands de poissons pouvaient se présenter avec leur marchandise. Or chaque «tableau de service» ne désigne que quatre pêcheurs.

III. — LES AUTRES MARCHANDS DE POISSONS DE LA FIN DU RÈGNE DE RAMSÈS III.

J'ai cru nécessaire de relever encore tous les noms des pêcheurs (ou marchands de poissons) qui ravitaillaient les artisans de la nécropole thébaine dans la seconde partie du règne de Ramsès III; il est en effet possible que certains d'entre eux aient été compris parmi les vingt pêcheurs de l'an XXIX.

- (13) Imenemheb, fils de Touna (1).

 An XXVI, jours 8 et 27 du 4° mois de la saison Akhet, pour l'équipe de droite (Černý, D.M., 142 l. 5 et 8).
- (14) Ouserhat-nakht (2).

 An XXVI, jour 27 du 4° mois de la saison Akhet, pour l'équipe de gauche (Černý, D.M., 142 recto, 1. 9-12).
 - An XXVIII, jour 8 du 4° mois de la saison Akhet, pour l'équipe de gauche (ČERNÝ, D.M., 33 recto, l. 5).
- (15) Bakenmout (3).

 An XXXI, jour 19 du 2° mois de la saison Akhet (Černý, D.M., 155 recto, l. 19).
- (16) Pa-nechny (4).

 An XXXI, jour 19 du 2° mois de la saison Akhet (Černý, D.M., 155 recto, l. 18).

 An XXXI, jour 4 du 2° mois de la saison Peret, très probablement pour l'équipe de droite (Černý, D.M., 36 recto, l. 6).

An XXXII, jour 15 du 2° mois de la saison Chemou (ČERNÝ, D.M., 38, I. 12).

- est mentionné sur l'ostracon E. 3211 de Bruxelles, 1. 2 (Spellers, Recueil..., p. 58). L'identité des deux personnages ne saurait être mise en doute.
- (2) Le marchand de poissons The signalé par l'ostracon Cailliaud, 1. 4 (Devéria, Mémoires et fragments, I, p. 130-
- 131) et par l'ostracon E. 3211 de Bruxelles, l. 3 et 10 (Spellers, *Recueil...*, p. 58) ne doit pas être différent de Ouserhat-nakht.
- (3) Le nom de Bakenmout est incomplet dans Černý, M.C., 25638, 1. 1.
- (ČERNÝ, D.M., 41 verso, 1. 12; 43 verso, 1. 12; 44 recto, 1. 4; 401 verso, 1. 3-4).

- (17) Pentaouret (1).
- (18) Mehy (2).
- (19) Mehy, fils de Touna (3).
 An XXVI, jour 2 du 4° mois de la saison Chemou (Černý, D.M., 32 recto, 1. 2).
 An XXVI, jour 2 du 1° mois de la saison Peret, pour l'équipe de droite (Černý, D.M., 142 recto, 1. 15) (h).
- (20) Meḥouy (5).

 An XXXII, jour 1 du 2° mois de la saison Chemou (Černý, D.M., 38, 1.1).

 An XXXII, jour 15 du 3° mois de la saison Chemou (Černý, D.M., 39 recto, 1.14).
- (24) Hori (6).
- (22) Hori, fils de Pa-nechny (7).
 An XXXII, jour 28 du 1er mois de la saison Chemou (Černý, D.M., 153 verso, 1. 11).
- (1) Pentaouret n'est signalé que sur l'ostracon E. 3211 de Bruxelles, I. 12 (Spellers, Recueil..., p. 58). Cet ostracon n'est pas daté, mais tous les personnages qu'il mentionne ont vécu à la fin du règne de Ramsès III: il s'agit essentiellement de marchands de poissons et de marchands de bois.
- (*) Cf. note 2 p. 181. Mais ce Mely m'est parfaitement inconnu.
- (3) Touna (ou Pa-Touna) a ses deux fils, Imenemheb et Mehy, établis comme pêcheurs. Il est à peu près certain qu'il exerçait lui-même ce métier vers la fin de la XIX° dynastie ou dans les premières années de la XX°.
- (4) Ici une partie du nom de Mehy et la mention de sa filiation ont disparu parce que l'ostracon a été brisé.
- (5) Il n'est pas possible de savoir en quelle année de Ramsès III a été écrit l'ostracon M.C. 25697 qui nomme Mehouy (recto, l. 2); voir à ce sujet la note 2 p. 184. Ce marchand de poissons est encore en activité en l'an I de Ramsès IV (Černý, D.M., 42 verso, l. 7).

(6) Cf. note 2 p. 181. Hori fait aussi partie du groupe des pêcheurs du règne de Ramsès IV (Černý, D.M., 42 recto, 1. 1, et verso, 1. 10; 43 recto, 1. 2; 44 verso, 1. 11; 45 verso, 1. 19, et 46 recto, 1. 7). Sur l'ostracon M.C. 25638, Ilori ravitaille les artisans de l'équipe de droite (1. 2); mais cet ostracon où se lisent les noms de deux pêcheurs de la XX° dynastie, Bakenmout et Ilori, est daté par Černý, d'après la paléographie, de la fin de la XIX° dynastie.

On du pêcheur Hori [Pa]-Nechny, 40 deben de poissons. On pourrait croire qu'ici comme sur d'autres documents il faille traduire « Hori et Pa-Nechny». Mais comme il m'a semblé étrange de faire apporter 3.640 grammes de poissons par deux pêcheurs, j'ai cru bon d'admettre que le scribe avait omis entre les deux noms il fils de.

- (23) Khaouy (1).

 An XXIV, jour 29 du 3° mois de la saison Peret (Černý, D.M., 137, l. 2).
- (24) Setekh-mės (2).

 An XXVI, jour 6 du 4° mois de la saison Akhet, pour l'équipe de gauche (Černý,

An XXVIII, jour 1 du 4° mois de la saison Akhet, pour l'équipe de gauche (ČERNÝ, D.M., 33 recto, l. 1).

(25) Ky-Neby.

An XXVI, jour 29 du 4° mois de la saison Akhet, pour l'équipe de droite (Černé, D.M., 142 recto, l. 18-19) (3).

IV. - LES MARCHANDS DE POISSONS DU RÈGNE DE RAMSÈS IV.

Enfin, pour compléter mon enquête, j'ai dressé la liste des pêcheurs (ou marchands de poissons) qui approvisionnèrent les artisans de la nécropole thébaine pendant le règne de Ramsès IV. Certains d'entre eux exerçaient déjà leur métier sous Ramsès III; j'ai déjà signalé en note, chaque fois que je l'ai pu, dans quels documents on retrouvait,

(1) L'ostracon D.M. 137 où se trouvent nommés Khaouy et Neb-Mehyt est daté par Černý de la première moitié de la XX° dynastie. Comme il porte la date: An XXIV, je l'ai attribué au règne de Ramsès III. Un pêcheur Khaouy est mentionné par l'ostracon D.M. 78 (l. 2), mais Černý, d'après la paléographie du document, le range parmi les marchands de poissons de la XIX° dynastie.

D.M., 142 recto, 1. 3).

(*) Setekh-mès est encore signalé, mais à une date indéterminée, sur les ostraca D.M. 281, 1. 2; E. 3211 (l. 9) et E. 3214 (l. 3 et 5) de Bruxelles: la transcription de Spelcers (Recueil..., p. 58-59) est manifestement fautive.

- l'identifier. Il est peut-être pourtant possible de rapprocher ce nom de the service qui, semble-t-il, vint approvisionner en poissons les artisans de la nécropole en l'an XXVIII de Ramsès III, le 25° jour du 4° mois de la saison Akhet, avec le pêcheur Khonsou-mès (Černý, D.M., 33 verso, 1. 2).
- (3) Černý date de la XX° dynastie l'ostracon D.M. 139 qui cite (1. 1) le marchand de poissons Raya. Comme le document porte : an XXIV, il ne peut appartenir qu'au règne de Ramsès III ou à celui de Ramsès IX.

Un pêcheur Raya est connu à la XIX° dynastie par les ostraca D.M. 82, 1. 2; 84, 1. 2; 140 recto, 1. 2 (an XXIII); 237, 1. 1 (qui signale en outre un pêcheur Khaout) et par l'ostracon M.C. 25681 recto, 1. 1 (an XXIII).

sous Ramsès IV, les noms des pêcheurs mentionnés à la fin du règne de son prédécesseur. Il me reste à donner les noms particuliers au règne de Ramsès IV:

- (26) Imeneminet (ČERNÝ, D.M., 44, 45, 46 et 47).
- (27) Imeneminet, fils d'Imenkhâ (ČERNÝ, D.M., 45 et 47).
- (28) Imenkhâ, fils d'Imeneminet (ČERNÝ, D.M., 44, 46 et 47).
- (29) Mehouy, fils de Boukhaâ (Černý, D.M., 43) (1).
- (30) Neferhotep (2) (Černý, D.M., 41).
- (31) Hat-Neferou (ČERNÝ, D.M., 42, 43 et 47).
- (32) Ḥat-Neferou, fils de Pen-Pakhenty (Černí, D.M., 40).
- (33) Séthi, fils de Khâemmout (ČERNÝ, D.M., 397).

Ainsi j'ai pu réunir les noms de trente-trois pêcheurs (ou marchands de poissons) qui, entre l'an XXIV de Ramsès III et l'an III de Ramsès IV, soit pendant un intervalle de onze ans, apportèrent des poissons aux artisans de la nécropole.

Il se peut que cette liste soit un peu trop développée et qu'il faille la réduire de quelques unités en groupant certains homonymes comme les Imenkhâ, les Meḥy, les Meḥouy, les Hori ou les Hat-Neferou. Je n'ai pas eu de motifs suffisants pour le faire moi-même.

Cette liste, déjà intéressante par elle-même, permet en outre de supposer que l'approvisionnement en poissons des artisans était traditionnellement assuré par un certain nombre de familles de pêcheurs; on peut en effet établir le tableau suivant :

PEKE	FILS
Produced code (AMP)	
Imeneminet (26 ou 27)	Imenkhâ (28)
Imenkhâ (2, 3 ou 28)	Imeneminet (27)
Pa-nechny (16)	Ḥori (22)
Pen-Pakhenty (7 ou 8)	Ḥat-Neferou (31)
Khâemmout (10)	Séthi (32)
Khonsou-mès (11)	Imenkhå (3) et Pen-Pakhenty (8)
Touna	Imenemheb (13) et Mehy (19)

⁽¹⁾ Cf. note 5, p. 187. Je n'ai pas retrouvé ailleurs mention de ce Boukhaâ.

aada

jour 14 du 3° mois de la saison Akhet (nom presque totalement détruit sur l'ostracon D.M. 148 recto, 1. 7)?

TATE C

⁽²⁾ Est-ce Neferhotep qui apporta des poissons aux artisans en l'an XXVII de Ramsès III,

Pour conclure, on peut faire ces remarques :

1° Il y a peut-être deux cas où trois générations de pêcheurs ont ravitaillé Déir el-Médineh :

- 2° Il faut noter que les deux fils de Khonsou-mès et de Touna étaient l'un et l'autre affectés à la même équipe, celle de droite.
- 3° Comme il arrive que le père et le fils fournissent des poissons aux artisans pendant la même année (Khonsou-mès et Pen-Pakhenty) et aussi pendant le même mois (Khonsou-mès et Imenkhâ), il est probable que le père pouvait faire inscrire sur les «tableaux de service» établis par le «portier» du village les noms de ses enfants lorsque, parvenus à l'âge d'homme, ceux-ci travaillaient à leur propre compte.

V. — LA LIVRAISON DES POISSONS.

A. Les quantités.

C'est très probablement dans des couffes, MI & (1), que les marchands de poissons transportaient leur marchandise jusqu'à l'entrée du village de Déir el-Médineh. Lorsqu'il s'agissait de petites quantités (comme les 40 deben ou 3.640 grammes d'Hori, fils de Pa-nechny) (2), l'homme portait sans doute sa couffe sur la tête; mais, en l'an XXVI, Imenkhâ, fils de Khonsou-mès, pour livrer ses 950 deben de poissons, soit plus de 85 kilogrammes (3), dut très certainement employer un ou deux ânes.

Un tableau général des livraisons de poissons aux artisans de la nécropole thébaine pendant la seconde partie du règne de Ramsès III m'a paru avant tout indispensable: il facilitera mon commentaire.

```
(1) Ounamon, 2, 41 et 2, 42; traduction Lefebvre, Romans et Contes..., p. 216.
```

⁽³⁾ ČERNÝ, D.M. 153 verso, l. 11.

⁽³⁾ ČERNÝ, D.M. 142 recto, l. 4.

DATES	QUANTITÉS EXPRIMÉES EN DEBEN (1 DEBEN = 91 GRS.)	QUANTITÉS EXPRIMÉES EN POISSONS	DEBEN OU POISSONS	OSTRACA
An 24, 3° Peret, jour 29			130	D.M. 137
An 26, 4° Chemou, jour 2	400 + x			D.M. 32
» » » » jour 22			1920	» »
An 26, 4° Akhet, jour 4	$360 D^{(1)} + 360 G^{(2)}$			D.M. 142
» » » jour 6	600 G			» »
» » » » jour 7	950 D			» »
» » » jour 8	400 D + 400 G			» »
» » » jour 18	400 G			» »
» » » » jour 22	230 D			» »
» » » jour 27	300 D + 880 G			» »
» » » jour 29	200 D			» »
» » 1 ^{er} Peret, jour 2	390 D			» »
An 28, 3° Chemou, jour 13			206	D.M. 427 recto
» » » » jour 24			320~D	» » »
» » » » jour 25			\boldsymbol{x} D	» » »
An 28, 4° Akhet, jour 1	$igg _{600\ D+500\ G}$			D.M. 33
» » » » jour 8	334 G			» »
» » » jour 25	400			» »
An 28, 4° Peret, jour 26	200			D.M. 34 verso
An 29, 3° Chemou, jour x	450 D			M.C. 25683
An 29, 2° Peret, jour 8			$2500\ D + 2500\ G$	D.M. 394
An 31, 1er Chemou, jour 14	500			D.M. 153 recto
An 31, 2° Chemou, jour 18			x	D.M. 154
» » » jour 27			244	» »
An 31, 1° Akhet, jour 5		<u>.</u>	640	D.M. 158
An 31, 2° Akhet, jour 19	200 + 300			D.M. 155
An 31, 1°r Peret, jour 29		390 ou 490		D.M. 36 verso
» » 2° » jour 4	310 ou 320 G			» » recto
· J	+370			

⁽¹⁾ D= équipe de Droite. (2) G= équipe de Gauche.

DATES	QUANTITÉS EXPRIMÉES EN DEBEN (1 DEBEN = 91 GRS.)	QUANTITÉS EXPRIMÉES EN POISSONS	DEBEN OU POISSONS	OSTRAGA
An 31, 2° Peret, jour 19		48 + 6		D.M. 268
An 32, 1er Chemou, jour 28	40		ł	D.M. 153 verso
An 32, 2° Chemou, jour 1 » » » jour 15	80 190			D.M. 38 recto
» » » » jour 18	440			» » »
An 32, 3° Chemou, jour 15			277	D.M. 39
An x, 1° Chemou, jour 20			675	D.M. 281
An x, 3° Chemou, jour x » » » jour 26	$x \ (x+100) \ G$ Total mensuel $(?):1340 \ D$ $1060 \ G$			M.C. 25697 " " " "
An x, 2° Akhet, jour 11	770 D + 570 G			D.M. 247
An x, 3° Akhet, jour 12	300 + 500			D.M. 80
An x, 1er Peret, jour 15		20	1000	D.M. 81

LISTE DES PÈCHEURS

An	24,	3°	Peret,	jour	29	Neb-Meḥyt, Khaouy (D.M. 137).
An	26,	4°	Chemou,	jour	2	Khâemmout, Méhy, fils de Touna (D.M. 32).
»	»	»	»	jour	22	Khåemmout, Khonsou-mès (D.M. 32).
An	26,	4°	Akhet,	jour	4	Khâemmout $(D.M. 142)$.
»	»	»	»	jour	6	Setekh-mès $(D.M. 142)$.
»	»	»	»	jour	7	Imenkhå, fils de Khonsou-mès (D.M. 142).
»	»	»	»	jour	8	Imenemheb, fils de Touna (D.M. 142).
»	»	»	»	jour	18	X (D.M. 142).
»	»	»	»	jour	22	Pen-Pakhenty (D.M. 142).
»	»	»	»	jour	27	Imenkhå, fils de Touna (D.M. 142).
						Boutef-gereg, Aa-khet, Ouserhat-nakht (D.M. 142).
»	»	»	»	jour	29	Ky-Neby $(D.M. 142)$.
			Peret,			Mehy (fils de Touna) $(D.M. 142)$.
An	28,	3^{e}	Chemou,	\mathbf{jour}	13	Aa-khet $(D.M. 427)$.

----- (193)·c---

```
Khonsou-mès (D.M. 427).
An 28, 3° Chemou, jour 24
                    jour 25
                                Khåemmout (D.M. 427).
An 28, 4° Akhet,
                                Khåemmout, Setekh-mès (D.M. 33).
                    jour 1
                    iour 8
                                Ouserhat-nakht (D.M. 33).
                    jour 25
                                Khonsou-mès (D.M. 33).
An 28, 4° Peret,
                    jour 26
                                Pen-Pakhenty, Pen-Pakhenty, fils de Khonsou-mès
                                  (D.M. 34).
                                Khâemmout (M.C. 25683).
An 29, 3° Chemou, jour x
An 29, 2° Peret,
                                Khonsou-mès, Pen-Pamer, Pen-Pakhenty (D.M. 394).
                    jour 8
                                Séthi, Neb-Mehyt, Âa-khet (D.M. 394).
An 31, 1°r Chemou, jour 14
                                Pen-Pakhenty (D.M. 153).
An 31, 2° Chemou, jour 18
                                Imenkhâ, fils de Khonsou-mès (D.M. 154).
                    jour 27
                                Khonsou-mès (D.M. 154).
An 31, 1er Akhet,
                    iour 5
                                Khonsou-mès (ou Setekh-mès) (D.M. 158).
An 31, 2° Akhet,
                    jour 19
                                Pa-Nechny, Bakenmout (D.M. 155).
An 31, 1er Peret,
                    jour 29
                                Pen-Pakhenty(, fils de Khonsou-mès) (D.M. 36).
An 31, 2° Peret,
                                Pa-Nechny, X (D.M. 36).
                    jour 4
                                Neb-Mehyt (D.M. 268).
                    jour 19
                                Hori\langle, fils de\rangle Pa-Nechny (D.M. 153).
An 32, 1° Chemou, jour 28
An 32, 2° Chemou, jour 1
                                Mehouy (D.M. 38).
                    jour 15
                                Pa-Nechny (D.M. 38).
                    jour 18
                                Pen-Pakhenty (D.M. 38).
An 32, 3° Chemou, jour 15
                                Mehouy (D.M. 39).
       1er Chemou, jour 20
                                Setekh-mès (D.M. 281).
                                Mehouy (M.C. 25697).
An x.
           Chemou, jour x
                    jour 26
                                Khåemmout (M.C. 25697).
       2^{\mathrm{e}}
           Akhet,
                    jour 11
                                Khåemmout (D.M. 247).
An x.
       3^{\circ}
          Akhet,
                    jour 12
                                Khonsou-mès, Pen-Pakhenty (D.M. 80).
An x,
                                Pen-Pakhenty (D.M. 81).
An x,
      1er Peret,
                    jour 15
```

* + *

A son arrivée à la porte du village des artisans, le contenu des couffes était donc soigneusement contrôlé, le plus généralement pesé, c'est-à-dire évalué en deben de cuivre (1).

(1) Le deben de cuivre équivaut à 91 grammes. La conversion est souvent indiquée par les ostraca. Ainsi trouve-t-on parfois sur le même document le nombre de poissons apportés et leur évaluation en poids-deben (D.M. 75, 139, 140 recto et verso, 143 recto, etc.).

Bulletin, t. LXV.

27

Les quantités de poissons livrées sont ordinairement exprimées en deben (ostraca D.M. 32, 142, 33, 34, 155, 36, 153, 38, 247 et 80; M.C. 25683 et 25697); elles peuvent aussi s'établir en unités de poissons (D.M. 268 et 36). Dans plusieurs cas il est toutefois difficile de dire s'il s'agit de deben ou de poissons (D.M. 137, 32, 427, 394, 154, 155, 39, 281 et 81).

Deux exemples nous permettront d'avoir une idée précise de l'importance des livraisons.

L'ostracon D.M. 142 recto, daté de l'an 26, 4° mois d'Akhet, donne les renseignements suivants :

	Droite					che
jour	4		360	deben	360	deben
jour	6			•••••	600	deben
jour	7		950	deben		
jour	8		400	deben	400	deben
jour	18				400	deben
jour	22		230	deben		
jour	27		300	deben	880	deben
jour	29		200	deben		
	T	OTAL	2.440	deben	${2.640}$	deben

Ainsi, après conversion, l'équipe de droite a reçu en 6 fois un total de 222 kgs., 040 de poissons; et celle de gauche en 5 fois 240 kgs., 240. Les poissons étant une marchandise essentiellement périssable (1), il y a eu en un seul mois six et cinq distributions.

En l'an 29, jour 8 du 2° mois de Peret (D.M. 394), six pêcheurs, trois pour l'équipe de droite et trois pour celle de gauche, apportent 5.000 (deben ou poissons?) qui sont équitablement répartis entre les deux groupes d'artisans. Qu'il s'agisse de deben ou de poissons la livraison est d'importance, mais elle n'étonne pas quand on sait qu'un seul pêcheur pouvait en six mois livrer 9.700 deben de poissons (D.M. 237), soit plus de 882 kgs., ce qui fait une moyenne de 147 kgs. par mois.

⁽¹⁾ Il s'agit toujours, en effet, de poissons fraîchement pêchés.

B. RÉPARTITION DES LIVRAISONS.

Chaque mois les quantités de poissons livrées ne sont pas nécessairement les mêmes; il y a des époques de l'année où la pêche dans le Nil est plus fructueuse qu'à d'autres. Les deux équipes d'artisans ne touchent pas obligatoirement leurs rations de poissons le même jour, pas plus qu'elles ne reçoivent forcément, le même jour ou dans le cours d'un même mois, la même quantité de poissons frais.

Ainsi l'ostracon M.C. 25697 nous donne sans doute un relevé mensuel (3° mois de Chemou); l'équipe de droite a perçu 1340 deben de poissons, soit 121 kgs., 940, tandis que celle de gauche n'en a touché que 1060 deben, soit 96 kgs., 460. Cette même observation peut être faite pour l'ostracon 142 recto que nous avons étudié: au 4° mois d'Akhet, 222 kgs., 040 de poissons pour l'équipe de droite et 240 kgs., 240 pour celle de gauche. Mais, dans ce cas précis, le même document nous fait savoir qu'au début du mois suivant, jour 2 du 1° Peret, la seule équipe de droite est ravitaillée en poissons et en reçoit 390 deben, soit 35 kgs., 490. D'autre part notons sur le même ostracon que le jour 27, l'équipe de droite ne perçoit que 300 deben de poissons, alors que trois pêcheurs en apportent 880 pour celle de gauche. Enfin le même pêcheur peut très bien répartir inégalement sa pêche miraculeuse d'une journée (121 kgs., 940) entre les deux groupes d'artisans (Khâemmout, D.M. 247).

Le «portier» de Déir el-Médineh ne garde pas longtemps les poissons qu'il a reçus; c'est le scribe attaché à chacune des deux équipes qui en prend livraison (1) et assure leur répartition entre les membres de son équipe (D.M. 323, 325 par exemple).

Cette répartition suit des règles qui n'apparaissent pas très clairement. En effet, si l'on se refère à l'ostracon M.C. 25592, dans une même équipe, le chef a droit à 4 parts, 10 hommes à 2 parts $\frac{1}{2}$, le scribe à 2 parts et 8 autres hommes à 1 part $\frac{1}{2}$. Mais l'ostracon M.C. 25689 mentionne des hommes à 2 parts et d'autres à 1 part. Il est donc bien difficile de déterminer les méthodes exactes de répartition du poisson. Quoi qu'il en soit il est évident que les avantages en nature croissent hiérarchiquement et que les simples manœuvres sont moins bien nourris que leurs supérieurs.

(1) Les ostraca, pièces comptables, ont été surtout trouvés à l'entrée du village de Déir el-Médineh; les scribes viennent donc à la porte prendre consignation du ravitaillement et le répartissent aussitôt.

27.

VI. - CONCLUSION.

Il serait, certes, intéressant de pousser plus loin cette étude et d'établir, toujours à l'aide des ostraca qui forment une mine inépuisable d'informations utiles, quelles espèces de poissons parvenaient à Deir el-Médineh (1), quelles périodes étaient plus riches en poissons (2), ou quelles formes avaient les poids employés pour l'évaluation des quantités apportées.

Je ne veux, en conclusion, que considérer un problème particulier. L'an XXIX de Ramsès III est célèbre pour les désordres, les grèves, qui paralysèrent le travail dans la Vallée des Rois. Les causes de ces grèves ne sont pas claires. En effet, les artisans indiquent, d'une part, que: « c'est parce que nous avons faim et soif que nous sommes ici. Il n'y a pas de vêtements, pas d'huile, pas de poissons, pas de légumes» (3). Et, d'autre part, qu'« en vérité, ce n'est pas parce que nous sommes affamés que nous sommes sortis (de l'enceinte du village)» (4).

La date des grèves est connue; or, au même moment, jour 8 du 2° Peret, les pêcheurs apportent 2.500 (deben ou poissons?) pour l'équipe de droite et la même quantité pour celle de gauche. Et si nous manquons d'autres informations c'est très probablement parce que les ostraca qui les donnaient ont été perdus et non parce que d'autres livraisons n'ont pas été faites.

⁽¹⁾ Cf. notamment ČERNÝ, B.I.F.A.O., t. XXXVII, p. 35.

⁽²⁾ Notons que le ravitaillement s'effectue même pendant les jours de congé et notamment les jours 10, 20 et 30 de chaque mois.

⁽³⁾ Edgerton, The Strikes in Ramses III's Twenty-ninth Year, dans J.E.A., X, p. 140, 1 re colonne.

⁽⁴⁾ Edgerton, op. cit., p. 140, 2° colonne.

APPENDICE

QUANTITÉS DE POISSONS APPORTÉES SOUS RAMSÈS IV

		DATES		QUANTITÉS EXPRIMÉES EN DEBEN (1 DEBEN = 91 GRS.)	QUANTITÉS EXPRIMÉES EN POISSONS	DEBEN OU POISSONS	OSTRACA
An I,	1er	Akhet,	jour 5			120	D.M. 40
An I,	2°	Akhet,	jour 21			240	D.M. 41
» »	*	»	jour 26			440	» »
An I,	3°	Akhet,	jour 1			750	D.M. 42
» »	»	»	jour 14	240			» »
» »	»	*	jour 17	260			» »
» »	»	»	jour 18	130			» »
An I,	4°	Akhet,	jour 1			400	D.M. 43
» »		Peret,	jour 4	330			» »
» »	*	»	jour 17	430			» »
An I,	1er	Peret,	jour 19			640	D.M. 47
» »	*	»	jour 26			390	» »
» »	2°	»	jour 10			440	» »
» »	*	»	jour 18			400	» »
» »	3°	»	jour 1			140	» »
An II,	2°	Akhet,	jour 7			400	D.M. 45
» »	»	»	jour 14			340	» »
» »	*	»	jour 16			120	» »
» »	3°	»	jour 5			1250 + 300	» »
						+1100	
An II,	3°	Akhet,	jour 5	1250 + 1100			D.M. 46
				+300		L. L	» »
» »	*	»	jour 13	300			» »
» »	*	»	jour 16	300			» »
» »	*	»	jour 24	300			» »
» »	*	*	jour 28	280		1	» »

	······································	DATES	e de la companya de l	QUANTITÉS EXPRIMÉES EN DEBEN (1 DEBEN = 91 GRS.)	QUANTITÉS EXPRIMÉES EN POISSONS	DEBEN OU POISSONS	OSTRACA
An II,	3°	Peret,	jour 8			800	D.M. 401
An II,	3°	Chemou,	jour 7	400 + 220			D.M. 44
» »	*					500	» »
» »	4.	»	•	200			
» »	»	*	jour 9	1070			» »
» »	»	»	jour 14	x			» »
» »	*	*	jour 29	600			» »
» »	2*	jour épa	gomène	860			» »
An III.	3.	Akhet,	jour 18	860		500	D.M. 395
» »	*	»	jour 22	x + 650			» »
» »	/1°	»	jour 6			510	» »
An x,	2*	Chemou,	jour 13			x + x	D.M. 397

LISTE DES PÈCHEURS SOUS RAMSÈS IV

```
Hat-Neferou, fils de Pen-Pakhenty (D.M. 40).
An I,
        1er Akhet,
                     jour 5
An I,
        2° Akhet,
                     jour 21
                                  Neferhotep (D.M. 41).
                                  Pa-Nechny (D.M. 41).
                     jour 26
                     jour 1
                                  Pen-Pakhenty, Khonsou-mès, Hori (D.M. 42).
An I.
           Akhet.
                     jour 14
                                  Mehouy (D.M. 42).
                                  Hat-Neferou (D.M. 42).
                     jour 17
                     jour 18
                                  Hori (D.M. 42).
An I,
           Akhet,
                     jour 1
                                  Hat-Neferou (D.M. 43).
           Peret,
                                  Mehouy, fils de Boukhaâ (D.M. 43).
                     jour 4
                     jour 17
                                  Pa-Nechny (D.M. 43).
        1ºr Peret,
An I,
                     jour 19
                                  Ḥat-Neferou, Imeneminet, fils d'Imenkhâ (D.M. 47).
                     jour 26
                                  Imeneminet, fils d'Imenkhâ (D.M. 47).
An I.
           Peret,
                     jour 10
                                  Imeneminet, fils d'Imenkhâ (D.M. 47).
                     jour 18
                                  Imeneminet (D.M. 47).
                                  Imenkhå, fils d'Imeneminet (D.M. 47).
An I,
        3^{\circ}
           Peret,
                     jour 1
        2^{\circ}
                     jour 7
                                  Imeneminet (D.M. 45).
An II,
           Akhet,
                     jour 14
                                  Imeneminet, fils d'Imenkhâ (D.M. 45).
                     jour 16
                                  Imeneminet (D.M. 45).
```

----- (199)----

```
An II, 3° Akhet,
                    jour 5
                                 Khonsou-mès, Hori, Imenkha, fils d'Imeneminet (?)
                                 Imeneminet (D.M. 45 \text{ et } 46).
                                 Imeneminet (D.M. 46).
                    jour 13
                    jour 16
                                 Khonsou-mès (D.M. 46).
                    jour 24
                                 Imeneminet (D.M. 46).
                    jour 28
                                 Imeneminet (D.M. 46).
          Peret,
An II,
       3°
                    jour 8
                                 Pa-Nechny (D.M. 401).
An II.
        3°
           Chemou, jour 7
                                 Imeneminet, Pa-Nechny (D.M. 44).
                    jour 25
                                 Imeneminet (D.M. 44).
An II,
       4°
           Chemou, jour 1
                                 Imeneminet (D.M. 44).
                                 Khonsou-mès (D.M. 44).
                    jour 9
                    jour 14
                                 Imenkhå, fils d'Imeneminet, Hori (D.M. 44).
                    jour 29
                                 Imenkhå (D.M. 44).
An II.
       2^{\circ}
          jour épagomène
                                 Khonsou-mès (D.M. 44).
An III, 3°
          Akhet,
                    jour 18
                                 Khonsou-mès, Imenkhâ (D.M. 395).
An III, 3° Akhet,
                    jour 22
                                X, Neb-Mehyt (D.M. 395).
An III, 4° Akhet,
                    jour 6
                                 Khonsou-mès (D.M. 395).
        2° Chemou, jour 13
An x.
                                Séthi, fils de Khaemmout, Neb-Mehyt (D.M. 397).
```